

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'université de Reims-Champagne-Ardenne

Séance du 23 septembre 2025

Délibération n° 64 - 2025 relative à l'acceptation d'un don

Vu le code de l'éducation, et notamment son article L712-3 IV 3°,

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne Ardenne approuve la donation en numéraire d'un montant de 6 500,00 euros de l'association LION'S CLUB en faveur de l'INSERM UMRS 1250.

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	36	Membres présents	20
Majorité absolue	19	Membres représentés	6
Nombre de pouvoirs	6		

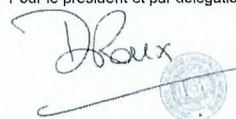
Décompte des suffrages

Votants	26	Pour	26	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée

Pour le président et par délégation

le 25 sept.
2025 Pour le président et par délégation,



La vice-présidente du conseil d'administration

Dominique ROUX

Document en annexe au présent extrait : Note CA LION'S CLUB

Extrait transmis à la Recteur, chancelier des universités le : **30/09/2025**

Document mis en ligne le : **30/09/2025**